

LA VILLE DE SAINT-PALAIS-SUR-MER OBTIENT LA 3^E FLEUR AU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS



La ville de Saint-Palais-sur-Mer s'est vue officialiser récemment l'obtention de sa classification en ville fleurie 3 fleurs au label « Villes et villages fleuris ». C'est le fruit d'une démarche globale menée par la municipalité depuis de nombreuses années.

Saint-Palais-sur-Mer et le label Villes et villages fleuris, une relation de plus de 20 ans

L'obtention de cette troisième fleur permet à la ville de **valoriser les actions d'amélioration du cadre de vie.**

- Premier diplôme en 1995
- Première fleur obtenue en 2006
- Seconde fleur obtenue en 2009
- Troisième fleur obtenue en 2018

Depuis l'obtention du premier diplôme en 1995, grâce aux conseils apportés lors du passage du jury, la ville s'est efforcée de progresser jusqu'à cette nouvelle étape et a consenti de très gros efforts en matière d'environnement et de préservation de son patrimoine naturel.

Le patrimoine végétal, c'est :

- 850 arbres d'alignement variés (platanes, tilleuls, Lagerstromia, Pirus, liquidambar...)
- 2 270 ML de haies
- 10 500 M² de massifs arbustifs
- 500 M² de massifs fleuris (annuelles, bisannuelles, bulbes divers et vivaces)
- 15 HA de pelouses et espaces naturels à tondre, chacun traité de la façon la mieux adaptée.

La démarche

Evoluant avec les attentes des citoyens, cette distinction récompense l'engagement de la ville sur des enjeux tels que, au-delà du fleurissement, **l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.**

Animation et promotion de la démarche

De nombreuses actions municipales viennent promouvoir cette démarche, parmi lesquelles :

- ♦ **Le forum de l'environnement** : marché bio, troc de plantes, stands exposants ;
- ♦ **L'action ESTRAN** (en partenariat avec le pôle nature du Parc de l'Estuaire) : action de nettoyage raisonné et participatif des plages avec attelages, mise en place de bac à marées... ;
- ♦ **Le palmarès maisons et jardins fleuris** : embellissement végétal de la ville ;
- ♦ **L'aménagement du centre-ville** : piste cyclable, zone partagée ;
- ♦ **Tourisme** : classement station de tourisme et positionnement familial ;
- ♦ **Animations festives et culturelles** tout au long de l'année ;
- ♦ **Actions spéciales pour les enfants** : repas bio, poulailler, ruche et nichoirs à l'école, exposition « jardinier en herbe » ;
- ♦ **Aménagement du lac** : promenade, parcours de santé et aire de jeux pour enfants ;
- ♦ **Eco-pâturage** (en cours de réflexion).

Gestion environnementale des espaces verts

La gestion environnementale des espaces verts constitue l'élément central du projet.

- ♦ **Gestion de l'eau** : la plupart des massifs sont équipés d'arrosage automatique (asperseurs, goutte-à-goutte), les circuits d'arrosage sont installés avec des programmateurs, la nouvelle partie du lac est arrosée avec l'eau du lac, les autres massifs sont arrosés avec de l'eau de pluie (récupérée dans une citerne).
- ♦ **Gestion raisonnée** : élaboration d'un plan d'entretien communal avec l'aide de la FREDON :
 - Inventaire de toutes les voiries communales
 - Mise en place d'une gestion différenciée (espace d'aspect soigné : entretien intensif / espace de transition : entretien raisonné / espace d'aspect naturel : entretien modéré)
 - Mise en place d'une campagne d'information et de sensibilisation envers les usagers (habitants, école...).
- ♦ **Gestion du désherbage** : tous les espaces verts sont désherbés manuellement avec de l'outillage adapté en fonction du sol (binette à tirer, grattoir, binette sarcluse, binette incurvée, binette trident, bineuse-sarcluse électrique, débroussailleuse thermique) et les terrains de football sont traités au désherbant sélectif.
- ♦ **Gestion des déchets verts** : toutes les tailles d'arbustes et d'arbres broyées sont utilisées pour le compost (ainsi que le gazon et les feuilles), qui est ensuite réutilisé dans les massifs pour le fleurissement.
- ♦ **Patrimoine** : mise en place d'un **inventaire patrimonial** par site dans lequel on retrouve les différentes trames d'espaces verts (pelouse, massifs arbustifs, arbres, massifs fleuris, etc.) et les surfaces minéralisées (le mobilier urbain, les équipements ludiques, les circulations).

Contact

Service communication – Mairie de Saint-Palais-sur-Mer
communication@stpalaissurmer.fr / 05 46 23 56 88